

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 10 (1865)  
**Heft:** 23

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;  
E. CUENOD, capitaine fédéral du génie.

---

N° 23.      Lausanne, le 1<sup>er</sup> Décembre 1865.      X<sup>e</sup> Année.

---

**SOMMAIRE.** — Rassemblement de troupes de 1865. *Documents officiels, avec deux tableaux et une carte.* — Le bataillon de Neuchâtel pendant l'empire (*suite*). — Nouvelles et chronique.

---

### RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1865.

Nous avons donné précédemment (voir nos numéros du 1<sup>er</sup> juillet et du 15 août 1865) les indications générales sur le rassemblement de cette année avec le tableau des états-majors. Nous allons continuer à donner ci-dessous la traduction des documents officiels, que nous ferons suivre de quelques observations :

ARMÉE FÉDÉRALE.

Quartier général de Winterthur, le 4 septembre 1865.

#### ORDRE GÉNÉRAL N° 1.

Officiers et soldats !

Le rassemblement de troupes de cette année nous réunit sur un terrain qui, à la fin du siècle dernier (1799), a été témoin d'illustres combats.

Nous pouvons doublement utiliser les leçons de cette époque, premièrement parce que nous sommes initiés aux vertus guerrières si brillamment déployées par les troupes étrangères et indigènes qui se battirent sur la Glatt, sur la Töss et sur la Thur ; ensuite aussi, en nous souvenant de cette époque pleine d'enseignements, où la patrie, sans forces et déchirée par l'esprit de parti, était livrée à l'influence dominatrice de l'étranger.

Un peuple ne peut conquérir et conserver sa liberté et son indépendance que par un fidèle accord et les armes à la main.

Un peuple ne confie ses bienfaits au sort des armes que s'il est exercé à se servir de celles-ci.